



Compte rendu de la séance du 25 février 2025

Secrétaire(s) de la séance:
Jérôme AUBRY

Ordre du jour:

VALIDATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
AFFECTATION DU RESULTAT
QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - herbeville (DE 001 2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AUBRY Jérôme délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		68 878.35	31 690.68		31 690.68	68 878.35
Opérations de l'exercice	200 952.76	211 940.23	46 662.50	98 564.85	247 615.26	310 505.08
TOTAUX	200 952.76	280 818.58	78 353.18	98 564.85	279 305.94	379 383.43
Résultat de clôture		79 865.82		20 211.67		100 077.49
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		100 077.49
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		7 130.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
79 865.82	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré HERBEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.